

CHARTRE DE DEONTOLOGIE

PREAMBULE

Le coaching est l'accompagnement d'une personne sur le plan personnel et/ou professionnel vers son autonomie dans une dynamique de changement en vue de sa mobilité interne ou externe. Il s'inscrit dans la continuité d'une mission *Mon Coach Mobilité* mais il est assumé par le coaché à titre personnel.

DEONTOLOGIE ET ENGAGEMENTS DU COACH

Le contenu des séances de travail avec le coach est garanti par une obligation de confidentialité. Cette confidentialité est une des conditions permettant d'offrir au coaché un environnement sécurisant afin qu'il se sente accueilli dans ses faiblesses, et ainsi, pouvoir engager un travail.

- Cette confidentialité oblige le coach ; aucune information issue des séances ne peut être divulguée
- Le coaché n'a aucune obligation de confidentialité

Le coach se conforme de manière générale aux règles de déontologie du coaching (<http://www.aecoaching.fr/Le-Code-de-deontologie-35.html>), et respecte en particulier les suivantes :

- Respect de la finalité du coaching : développer l'autonomie de la personne afin qu'elle assume pleinement ses choix et les solutions trouvées grâce à la présence du coach
- Neutralité : Le Coach adopte une posture de neutralité vis-à-vis de la personne accompagnée
- Règle de bienveillance : le coach accueille la parole de la personne accompagnée sans aucune forme de jugement ni d'évaluation
- Règle de liberté de parole : la personne accompagnée peut évoquer tous les sujets qui la concernent
- Règle de restitution : le niveau de restitution final ou intermédiaire est fait conformément aux souhaits du bénéficiaire de l'accompagnement et en toute transparence sauf en risque de mise en danger
- Secret professionnel : le coach est tenu au secret professionnel
- Règle d'éthique du coaching : le coach ne réalise ni psychothérapie ni accompagnement spirituel. C'est pourquoi le coach s'engage à discerner si la problématique de la personne accompagnée relève éventuellement d'autres disciplines de la relation d'aide et à l'orienter, dans ce cas, vers d'autres professionnels compétents

Le coach est supervisé par un autre professionnel tout au long de l'accompagnement.

Nom Prénom Coach

Faire précéder les signatures de « lu et approuvé »